

Théorie Générale des Organisations Publiques

ECTS : 4

Volume horaire : 27

Description du contenu de l'enseignement :

Le cours de « Théorie générale des organisations publiques » propose une approche pluridisciplinaire d'un même objet - les organisations publiques - appréhendé sous l'angle juridique, sociologique, politique et économique.

- Une ou deux séances introductives (3h ou 6h) présentent la sociologie des organisations et notamment les réflexions portant sur l'évolution du rôle de l'État dans la régulation des rapports sociaux
- Quatre ou cinq séances (12h ou 15h) proposent une approche juridique des organisations publiques en insistant notamment sur leur finalité et leur autonomie comme critères d'identification de celles-ci. Ces organisations sont envisagées à la fois d'un point de vu interne (Etat, collectivités territoriales), européen (Union européenne) et international (ONU et ses agences)
- Trois séances (9h) replacent les organisations publiques dans le champ de l'analyse des politiques publiques. A travers des exemples concrets, elles s'intéressent à la fois au rôle des organisations publiques et de leurs agents dans l'action publique et dans la fabrication des politiques publiques mais également à l'influence sur ces organisations des politiques publiques visant à réformer l'action publique
- Deux dernière séances (6h) sont consacrées à une introduction à l'analyse économique des organisations publiques, en abordant successivement les choix publics (théorie du choix social, Public Choice, votes et offre de biens publics) et les institutions de régulation, en mettant l'accent sur l'histoire et les comparaisons internationales
- Une séance à mi-semester (3h) est consacrée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation du court mémoire.

Compétence à acquérir :

- Savoir mobiliser différentes disciplines scientifiques pour l'analyse d'un même objet : les organisations publiques
- S'initier à la recherche académique par la rédaction d'un court mémoire
- Maîtriser les méthodes de problématisation et d'analyse d'un sujet.

Mode de contrôle des connaissances :

- 50% de travail d'initiation à la recherche (mémoire rédigé seul ou à plusieurs étudiants)
- 50% examen oral.

Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16